



Déplacements professionnels

Par **jason31000**, le **03/03/2008** à **17:28**

Bonjour,rnrnAlors, je vous explique mes interrogations et n'hésitez pas à poser toutes les questions qui s'imposent.rnLes faits: mon employeur m'envoie en mission à 2 heures de chez moi, en gros à 1h30 du siege de la société, site de rattachement. ils m'imposent le co-voiturage avec un autre collegue, en l'occurence le gerant de la societe, egalemt en mission chez le meme client que moi, le gerant ayant une voiture de fonction. Par tout ca, on me dit que je n'ai pas droit aux frais et que si jamais j'arrive un jour en retard au point de rdv, le déplacement est à mes frais.rnCeci a duré 7 mois.rnJe me suis un peu renseigné, parait-il que les heures de covoiturage, d'autant plus imposé en voiture de société devaient etre payées. Effectivement, ma société a reconnu le fait des heures complémentaires, mais avec les mots de la DRH: "on ne peut rien pour toi".rnAssez bizarrement, depuis le 1er janvier et après avoir anvoyé mail sur mail, surprise, la société m'octroie depuis cette date une somme de 42€ par jour.rnJ'ai posé la question à mon commercial voulant savoir si ma societe facturait les frais depuis le debut, et la reponse bien sur est oui.rnIl y a donc un arrieré de 7 mois à mon sens. Qu'en pensez-vous?rnMerci de vos réponses